



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PORTER À CONNAISSANCE

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576



Benoît HUBER

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

SOMMAIRE

Le dossier comprend :

- Le rapport de présentation
- Le règlement
- Les cartes de zonage réglementaire :
 - Partie Est au 1/5 000
 - Partie Ouest au 1/5 000
- Les cartes annexes :
 - Carte informative au 1/10 000
 - Carte géologique au 1/10 000
 - Carte des pentes au 1/10 000
 - Cartes des aléas :
 - Partie Est au 1/5 000
 - Partie Ouest au 1/5 000
 - Carte des enjeux au 1/10 000



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PORTER À CONNAISSANCE

CARTES DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Pour le préfet
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB/4576

Benoît HUBER

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BOUYON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PORTER À CONNAISSANCE

CARTES ANNEXES Pour le préfet,
sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4376



Benoît HUBER

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques